



CONTRAT D'ENGAGEMENT VEAU - ANNEE 2017

NOM, Prénom : adhérent Amap ALPAGE, lieu de distribution MJC des Rancy
ADRESSE :
Tél : e-mail :

Moi, adhérent de l'Amap Alpage, je m'engage :

- à respecter le règlement intérieur de l'association Alpage ainsi que la charte des Amap et notamment le principe de solidarité en cas d'aléa de production.
- à récupérer mon panier lors de la distribution à la MJC des Rancy les mardis soir entre 18h et 19h30.

Attention : en cas de retard ou de non présentation à la distribution, le panier ne sera pas délivré.

Angélique et Laurent, les producteurs, s'engagent :

- à livrer leurs produits suivant le tableau ci-dessous et à communiquer (via leur référent) les dates de distribution.
- à communiquer sur leurs modes de productions, les éventuels aléas, les moyens mis en œuvre pour les contrer.

Info production : Veau élevé sous la mère 6 à 8 mois.

Compte tenu du cours aléatoire des céréales, une augmentation du prix en cours d'année reste possible, en accord avec le comitoché (réunion mensuelle du bureau ouverte à tous les Amapiens). Merci à tous de votre compréhension.

Calcul du montant du contrat (prix TTC, TVA 5% comprise) :

	4 caisses de 5Kg (17 € le kilo)	4 caisses de 10Kg (17 € le kilo)
distribution 1	85	170
distribution 2	85	170
distribution 3	85	170
distribution 4	85	170
TOTAL	340,00 €	680,00 €

Règlement :

- 4 caisses de 5 Kg
OU 4 caisses de 10 Kg
- Je fais 1 chèque :
.....€
- Je fais 2 chèques :
.....€
/€

Signature adhérent :
A :, le.....

Signature Angélique et Laurent
A :, le.....

Le règlement intérieur de l'association Alpage et la charte des Amap sont consultables depuis le site internet de l'association : <http://info.alpage-lyon.org>
Les distributions ont lieu le mardi soir devant la MJC des Rancy, de 18h à 19h30.